



YMAGIS

Communiqué de presse

Paris, le 19 février 2015

Succès du placement privé obligataire pour un montant de 36,5 M€

YMAGIS (ISIN : FR0011471291, mnémo : MAGIS), le spécialiste des technologies numériques pour l'industrie du cinéma, annonce avoir procédé au placement privé inaugural d'un emprunt obligataire pour un montant total de 36,5 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels français et belges. Ce placement est ventilé en 2 tranches : la première de 17,5 M€ à échéance février 2019 assortie d'un coupon annuel de 4,00%, la seconde de 19 M€ à échéance février 2020 assortie d'un coupon annuel de 4,25%.

Le succès de cette opération confirme la pertinence de la stratégie de croissance du groupe YMAGIS et renforce sa flexibilité financière. Elle va notamment lui permettre de :

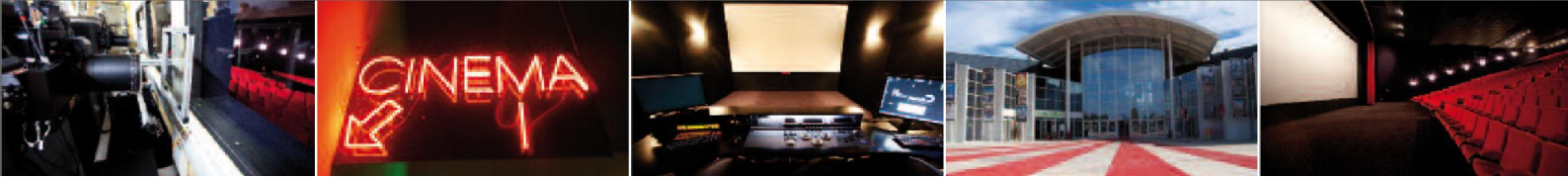
- rembourser pour un montant de 15,4 M€ la totalité des OBSA émises en octobre 2014 à l'occasion de l'acquisition de dcinex ; ces OBSA bénéficiaient d'un taux d'intérêt de 7,5% à partir de janvier 2016, contre 3,5% actuellement, et représentaient un risque de dilution maximum de 18,9% du capital (après dilution) en cas d'exercice de la totalité des BSA,
- racheter la dette junior de dcinex d'un montant de 13,9 M€ portant un taux d'intérêt de 9,8%,
- allonger la maturité de sa dette,
- et enfin, de reconstituer les réserves de trésorerie utilisées dans le cadre de l'acquisition de dcinex.

«Comme annoncé au marché lors du rapprochement avec dcinex, cette émission obligataire va nous permettre d'optimiser la structure financière du Groupe et de diversifier ses sources de financement. C'est une étape importante que nous franchissons et qui nous donne des moyens accrus pour assurer le développement du Groupe», déclare Jean Mizrahi, Président d'YMAGIS.

YMAGIS a été conseillé par Oddo et Cie qui a placé ces obligations auprès d'investisseurs institutionnels.

A PROPOS D'YMAGIS

Créée en 2007 et animée par des professionnels du cinéma et des hautes technologies, YMAGIS (www.ymagis.com) est spécialisée dans les services pour le cinéma numérique. YMAGIS apporte ses services aux producteurs et distributeurs de films et de contenus complémentaires, aux régies publicitaires ainsi qu'aux exploitants de cinéma, afin de les aider à tirer le meilleur parti créatif, marketing et financier des technologies numériques. L'offre d'YMAGIS couvre trois pôles d'activité : la gestion des VPF ⁽²⁾, les ventes de services et de matériel aux exploitants (« Exhibitor Services ») et les services aux producteurs / distributeurs de contenus (« Content Services »). Les Exhibitor Services recouvrent la vente et l'installation d'équipements pour les cinémas, la maintenance et l'infogérance des matériels de projection numérique, la vente et la location de lunettes 3D, la vente de logiciels spécifiques, tandis que les Content Services recouvrent la post-production de contenus, ainsi que la préparation et l'acheminement des DCP ⁽³⁾ et KDM ⁽⁴⁾. Les laboratoires numériques d'YMAGIS livrent ainsi chaque semaine aux salles de cinéma en Europe des milliers de DCP et de KDM pour le compte de ses clients distributeurs ou régies publicitaires. Au titre de l'exercice 2014, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 84,6 M€, en hausse de +78,9% par rapport à 2013, intégrant les comptes de dcinex à compter du 1er octobre 2014. En pro forma ⁽¹⁾, le chiffre d'affaires s'établit à 150,4 M€ en 2014 contre 139,0 M€ en 2013 (+8,2%).



- (1) Les comptes *pro forma* s'entendent comme si l'acquisition de dcinex avait été réalisée au 1^{er} janvier 2013
- (2) VPF : Virtual Print Fee, ou frais de copie virtuelle - rémunération payée au groupe YMAGIS par le fournisseur d'un contenu au format numérique, principalement les distributeurs de films long métrage, de façon à permettre la projection de ce contenu dans une salle de cinéma sous contrat VPF avec le groupe YMAGIS, quel que soit le modèle de financement de l'équipement retenu par l'exploitant et le groupe YMAGIS :Tiers Investisseur – financement porté par YMAGIS -ou Tiers Collecteur – financement porté par l'exploitant. La perception de VPF permet de couvrir une partie significative du financement des équipements de projection numérique, le solde étant à la charge de l'exploitant sous contrat avec le groupe YMAGIS.
- (3) DCP : Digital Cinema Package, ou copie numérique, ensemble des fichiers informatiques constituant le film long métrage, la bande annonce ou le film publicitaire, ou tout autre contenu projeté via un projecteur numérique.
- (4) KDM : Key Delivery Message, ou clef de déchiffrement des contenus. Il s'agit d'un message électronique par lequel le distributeur fait parvenir à l'exploitant la clé qui va lui permettre de lire et donc de projeter la copie numérique (ou DCP).

CONTACTS

YMAGIS

Jean Marie DURA / Pierre FLAMANT
Directeur général délégué / Directeur financier
Tel : +33 1 79 97 78 67
Email : investisseurs@ymagis.com

ACTIFIN

Relations investisseurs : Alexandre COMMEROT
Relations presse : Aurélie CHARLES
Tel : +33 1 56 88 11 11
Email : ymagis@actifin.fr